

1. VIVRE ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ

Langage

- Je parle à voix basse en utilisant un langage respectueux et approprié en tout lieu et en tout temps ;
- J'utilise le vouvoiement dans mes communications avec les adultes ;
- J'utilise la langue française dans mes communications.

Circulation

- Je circule calmement, sans courir et de façon sécuritaire dans l'école, sur la cour et sur les terrains adjacents ;
- Tout visiteur doit se présenter au secrétariat à son arrivée à l'école ;
- Pendant les heures de cours, les sorties de classe sont limitées aux urgences.

Respect de l'environnement

- Je prends tous les moyens pour conserver l'environnement et le matériel propres et en bon état, notamment mes manuels scolaires, les livres de la bibliothèque, le matériel informatique et le casier ;
- Après les repas du midi et pendant les pauses, je m'assure de nettoyer ma table et de disposer de mes rebuts dans les contenants appropriés ;
- Lorsque je suis sur la cour extérieure, je porte attention pour ne pas jeter mes rebuts par terre. J'utilise plutôt les poubelles mises à ma disposition ;
- Afin d'éviter le vol, je dois obligatoirement barrer mon casier avec un cadenas. Mon matériel et mes effets personnels doivent être placés dans mon propre casier ;

2. LOIS ET SÉCURITÉ

Respect du code civil

- Il est interdit d'apporter, de consommer ou de vendre des boissons alcoolisées ou des drogues à l'école ou à ses alentours ;
- Il est interdit d'apporter et d'avoir sur soi des armes blanches ou offensives ou des objets jugés dangereux.

Des procédures légales pourraient être entreprises contre moi advenant le non-respect d'une de ces règles.

Respect de la loi sur le tabac

- En vertu de la loi sur le tabac du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'usage du tabac et de toute forme de vapotage (cigarette, cigarillo, cigarette électronique, etc.) est prohibé tant à l'intérieur que sur les terrains de l'école.

Respect de la sécurité publique

- La circulation en trottinette, en patins ou en planche à roulettes est interdite sur les terrains de l'école ;
- Il est interdit de circuler dans le stationnement de l'école.

3. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Règles ☞	GESTION DE CLASSE	☞ Responsabilités
➤ Je respecte les règles établies en classe par chacun des enseignants.	✓ Si je ne respecte pas les exigences de l'enseignant, la procédure de gestion de classe sera appliquée selon les règles établies.	

Règles ☞	PLAGIAT	☞ Responsabilités
➤ Il est interdit de s'approprier en totalité ou en partie le travail d'autrui ; ➤ Lors d'une évaluation individuelle, il est interdit de communiquer d'une quelconque façon avec un autre élève ; ➤ Lors d'une évaluation, il est interdit d'utiliser des outils et/ou du matériel non autorisés par l'enseignant.	✓ En cas de plagiat, une rencontre sera organisée avec les parents, la direction et l'enseignant. Les conséquences seront alors déterminées ; ✓ L'élève pourrait se voir attribuer la note de « 0 ».	

Règles ☞	PRÉSENCE ET CIRCULATION	☞ Responsabilités
➤ Je dois me présenter à l'heure à chacun de mes cours. ➤ À l'heure prescrite pendant la période du dîner, je dois me présenter à l'un des endroits autorisés (cafétéria, récupération, bibliothèque, salon étudiant, gymnase) ; ➤ Lorsque je circule dans l'école pendant les heures de cours, je dois avoir en ma possession mon agenda signé par l'enseignant ou l'intervenant ; ➤ Dans l'école et sur les terrains de l'école, je circule calmement et de façon sécuritaire. La bousculade est interdite. De plus, je dois parler à voix basse en utilisant un langage respectueux.	✓ Pour chaque retard accumulé, une reprise de temps me sera imposée. ✓ Si mon comportement, lors des déplacements, est inadéquat, je pourrais avoir à assumer une conséquence (code, de vie, retenue, etc.).	

Règles ☞	MATÉRIEL	☞ Responsabilités
----------	----------	-------------------

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Je me présente aux cours et aux activités (classe, gymnase, récupérations, etc.) avec le matériel requis (agenda, cartable, etc.) ; ➤ Je respecte le matériel et les installations de l'écoles ; | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si je n'ai pas mon matériel, j'accumulerai un mémo ; ✓ Si je ne respecte pas le matériel ou les installations, une conséquence pourrait m'être imposée (travaux communautaires, suspension, etc.) ; |
|---|--|

Règles ☞	APPAREILS ÉLECTRONIQUES	☞ Responsabilités
➤ À l'exception d'un projet pédagogique supervisé par un adulte, il est interdit, dans l'école, de consulter ou d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, IPOD, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), écouteurs ou appareil photo). Ces appareils doivent être laissés dans le casier ; ➤ À l'école ou à l'extérieur de l'école, je dois respecter les règles du code de conduite des technologies de l'information et des communications (voir document à la fin de la présente section).	✓ Si j'utilise un appareil électronique sans autorisation d'un enseignant, celui-ci me sera confisqué et remis à la direction, et j'accumulerai un code de vie. L'appareil me sera confisqué pour le reste de la journée et la direction communiquera avec les parents pour les modalités de la récupération ; ✓ Si je ne respecte pas une ou plusieurs des règles de conduite des technologies de l'information et des communications, je serai référé à la direction.	

Règles ☞	CADENAS, AGENDA ET CARTE ÉTUDIANTE	☞ Responsabilités
➤ Un cadenas me sera prêté, je dois le remettre en bon état à la fin de l'année scolaire ; ➤ Mon agenda étant un outil pour noter mes devoirs et mes leçons et un moyen de communication avec mes parents, je dois l'avoir en ma possession à tous les cours, propre et en bon état ; ➤ Je conserve ma carte étudiante propre, en bon état et je l'ai en tout temps en ma possession. Celle-ci pourrait servir à emprunter du matériel.	✓ Si je brise ou je perds mon cadenas, il me sera facturé (5,00\$) ; ✓ Dans le cas où mon agenda serait perdu, modifié ou trop abîmé, je devrai en acheter un nouveau (8,50\$) ; ✓ Dans le cas où ma carte étudiante serait modifiée, perdue ou trop abîmée, je devrai en acheter une nouvelle (3,00\$).	

Règles ☞	COUVRE-CHEF ET OBJETS D'APPARATS	☞ Responsabilités
➤ Il m'est permis de porter un couvre-chef (casquette, tuque, capuchon, etc.) uniquement à l'extérieur de l'école et aux heures d'entrée et de sortie ; ➤ Tout objet non essentiel à la réussite scolaire et qui peut déranger le climat	✓ Si je porte un couvre-chef ou un objet d'apparat en dehors des périodes autorisées, celui-ci pourrait m'être confisqué et j'accumulerai un code de vie.	

- d'apprentissage est interdit ;
- Tout objet lié à un « gang » ou à un groupe prônant la discrimination ou la violence est interdit ;
 - Tout objet qui pourrait nuire à la sécurité est interdit.

Règles ⇄	TENUE VESTIMENTAIRE	⇄ Responsabilités
	➤ Pour le haut du corps, je dois porter exclusivement une tenue vestimentaire qui fait partie de la collection de l'école, et ce, en tout temps à l'intérieur et sur les terrains de l'école. Le pantalon est laissé à ma discrétion, mais doit être approprié. En aucun temps, je ne peux altérer l'uniforme tel qu'écrire sur le chandail, faire des trous, l'attacher avec un élastique afin de le rendre plus ajusté, etc. ; ➤ Le legging ou le jegging sont interdits ; ➤ La pièce de vêtement du bas doit être portée correctement à la hauteur de ceinture, de façon appropriée et doit cacher en tout temps les sous-vêtements. Je peux porter une jupe ou un bermuda si le vêtement est à 5 cm au-dessus du genou. Les trous ne seront pas tolérés ; ➤ Les sandales de type « flip-flop » sont interdites ; ➤ Je laisse mes vêtements d'extérieur dans mon casier ; ➤ L'uniforme d'éducation physique est obligatoire et doit être porté uniquement lors du cours d'éducation physique ; ➤ Pendant la période hivernale, pour des raisons d'hygiène et de propreté, je dois retirer mes bottes et porter des chaussures propres dans l'école.	✓ Si je porte une tenue vestimentaire qui ne respecte pas les exigences, j'accumulerai un code de vie. Je pourrais être retourné à la maison afin de changer mes vêtements non conformes ou je devrai me couvrir de façon appropriée ; ✓ Si je n'ai pas mon uniforme d'éducation physique, j'accumulerai un code de vie.

Règles ⇄	POLITIQUE ALIMENTAIRE	⇄ Responsabilités
	➤ Il est interdit de boire et de manger dans les corridors et les locaux en tout temps ; ➤ Seules les bouteilles d'eau sont acceptées dans les corridors et les locaux (si l'enseignant(e) le permet) ;	✓ Si je bois ou mange dans les corridors ou les locaux, j'accumulerai un code de vie ; ✓ Si j'ai en ma possession une boisson énergisante ou une bouteille contenant autre chose que de l'eau, elle me sera

- Il est interdit de consommer des boissons énergisantes et à base de caféine à l'école. confisquée et j'accumulerai un code de vie.

À l'extérieur des classes, tout membre du personnel peut intervenir auprès des élèves pour le non-respect d'un règlement.

PROCÉDURE DU SYSTÈME D'ENCADREMENT

1. OBJECTIFS

- Offrir au personnel de l'école un moyen d'intervention efficace ;
- Imposer une mesure d'encadrement qui assure le respect, par les élèves, du code de vie de l'école ;
- Assurer un climat propice à l'apprentissage à l'intérieur et sur les terrains de l'école.

2. CLIENTÈLE CIBLÉE

- L'élève qui a besoin d'un encadrement spécifique afin de l'aider à se conformer aux règles de conduite ;
- L'élève qui a besoin d'aide pour développer ses habiletés sociales.

N.B.

- *Un enseignant ou un autre membre du personnel peut imposer une retenue à un élève pour tout autre manquement au code de vie ;*
- *Une absence non motivée à un ou plusieurs cours ou encore à une retenue entraîne une conséquence pouvant aller de la reprise de temps à la suspension de l'école.*

3. FONCTIONNEMENT DE LA RETENUE

L'élève doit :

- Apporter son agenda (signé par un parent à l'endroit prescrit) ;
- Se présenter à sa retenue au local désigné et à l'heure prévue ;
- Effectuer proprement le travail demandé ;
- Respecter la consigne du silence ;
- Avoir en sa possession le matériel nécessaire pour effectuer le travail demandé.

**Les retenues se déroulent sur l'heure du midi
ou après l'école, de 16 h 20 à 17 h 10.**



2024-2025